

Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 101 titulaires – 41 suppléants	Conseillers en fonction : 101 titulaires – 41 suppléants	Conseillers présents : 64 Dont suppléant(s) : 3 Pouvoirs : 26 Absent(s) excusé(s) : 38 Absent(s) : 2
---	---	--

Date de convocation : 24 mai 2023

Vote(s) pour : 90
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Mardi 30 mai 2023,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Nicolas KARMANN.

Point n° 2023-05-30-CM-10.1 :

Répartition du résultat 2022 du budget annexe Eau potable entre la Régie de l'Eau de Metz Métropole et le Syndicat des Eaux de la Région Messine.

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération de Metz Métropole en date du 6 novembre 2017 actant la création de la Régie de l'Eau de Metz Métropole et prévoyant que son action s'étend notamment aux communes de Montigny-lès-Metz, La Maxe, Fey, Marieulles et Rozérieulles,
VU l'arrêté préfectoral n°2019-DCL/1-060 en date du 20 décembre 2019 mettant fin à l'exercice des compétences du Syndicat des Eaux du Sillon de l'Est Messin,
VU l'arrêté préfectoral n°2021-DCL/1-044 en date du 20 octobre 2021 prévoyait l'intégration au Syndicat des Eaux de la Région Messine des communes d'Ars-Laquenexy, Noisseville, Nouilly et Ars-sur-Moselle,
VU la délibération de Metz Métropole en date du 12 décembre 2022 actant la dissolution du budget annexe Eau potable au 31 décembre 2022,
VU le compte administratif 2022 du budget annexe Eau potable,
VU le compte de gestion 2022 du budget annexe Eau potable,

ARRETE la répartition du résultat du budget annexe Eau potable entre la Régie de l'Eau comme suit :

- 125 927,03 € à la Régie de l'Eau de Metz Métropole, dont 134 743,60 € en fonctionnement et – 8 816,57 € en investissement,
- 123 642,58 € au Syndicat des Eaux de la Région Messine, dont 132 299,21 € en fonctionnement et – 8 656,63 € en investissement,



Metz, le 31 mai 2023

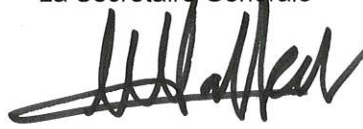
Le Secrétaire de séance



Nicolas KARMANN
Directeur Général Adjoint



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20230530-2023-05-DC10-1-DE

Numéro de l'acte : 2023-05-DC10-1
Date de décision : mardi 30 mai 2023
Nature de l'acte : DE
Objet : Répartition du résultat 2022 du budget annexe Eau potable entre la Régie de l'Eau de Metz Métropole et le Syndicat des Eaux de la Région Messine
Classification : 7.1 - Decisions budgetaires
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 07/06/2023
Numéro AR : 057-200039865-20230530-2023-05-DC10-1-DE
Document principal : 99_DE-10-1.pdf

Historique :

07/06/23 14:21	En cours de création	
07/06/23 14:23	En préparation	Catherine DELLES
07/06/23 14:45	Reçu	Catherine DELLES
07/06/23 14:47	En cours de transmission	
07/06/23 14:51	Transmis en Préfecture	
07/06/23 14:55	Accusé de réception reçu	